



# le numéro de la rue a-t'il une valeur juridique ?

Par **Alpha2**, le **16/09/2020** à **13:53**

bonjour,

j'ai acquis une maison individuelle en 2008, qui est caractérisée par un numéro de section cadastral de type XX N° 000 et qui a un numéro de rue, le 11.

Un voisin m'a annoncé que la rue avait été renumérotée, et que désormais ma maison se situait au 23 de cette rue et non plus au 11, le 11 ayant été affecté à sa propriété. A ma demande, le maire de ma commune m'a adressé un courrier intitulé "Certificat de Numérotage" dans lequel il stipule, je cite , que "la propriété, cadastrée section XX N°000, est bien située au 23 rue YYYYYY ..."

Or sur cadastre.gouv, c'est bien le N°11 qui figure toujours.

Dois-je modifier mon acte de propriété pour y faire figurer le N°23 ?

Dois-je exiger de la mairie une modification du cadastre ?

afin qu'il n'y ait aucune ambiguïté sur l'identification de ma propriété ?

Merci de vos réponses

Par **Visiteur**, le **16/09/2020** à **14:02**

Bonjour

[quote]

Dois-je modifier mon acte de propriété pour y faire figurer le N°23 ?

[/quote]

Oui

[quote]

Dois-je exiger de la mairie une modification du cadastre ?

[/quote]

Cela est fait par la mairie mais les délais de modification sur cadastre.gouv sont parfois longs.